

# **Rapport sur le crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers**

## **Membres de la commission énergie, environnement et développement durable**

Ludivine Massy  
Nathalie Tuberosa  
Ralph Guntern  
Julien Kaeser  
Michel Emery  
David Bilgischer  
Joseph Bellwald  
Noé Zufferey  
Robert Métrailler

Sierre, le 26 janvier 2016

# Rapport passage Beaulieu

Commission du développement durable

26 janvier 2016

---

## Sommaire

1. Mandat.....	3
2. Introduction.....	3
3. Objectifs du projet.....	4
4. Obligation d'intervention.....	4
5. Procédure et Planning.....	4
6. Conclusion.....	5/6

# Rapport passage Beaulieu

Commission du développement durable

26 janvier 2016

---

## 1. Mandat

Se rapportant au message du Conseil municipal à l'intention du Conseil général, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers

Conformément au mandat donné par le bureau du Conseil général, la commission du développement durable a donc :

- Examiné les objets et les documents soumis du point de vue spécifique de la commission
- Préavisé sur l'entrée en matière
- Discuté le détail
- Donné un préavis sur l'objet en question afin de rapporter au CG lors de sa séance du 24 février 2016

## 2. Introduction

Le pont de Beaulieu a été construit dans les années 70. Situé au-dessus des voies ferrées, il intègre dans sa structure le canal de la rivière Monderèche. Propriété de la commune, il a été financé par celle-ci. Les CFF ont accordé le passage gratuit sur leur domaine, laissant la responsabilité d'entretien et de remplacement à la commune, en contrepartie d'une somme forfaitaire.

Dès l'an 2000, il est apparu que des mesures d'assainissement étaient nécessaires, tant au niveau de l'étanchéité du tablier du pont que des bordures, revêtements, parapets et joints de dilatation. Ces mesures ont été estimées à plus d'un million de francs. Parallèlement, les CFF ont fait part de la nécessité d'augmenter la hauteur du passage sous le pont afin de permettre la circulation des trains à deux étages sur la ligne du Simplon.

# Rapport passage Beaulieu

Commission du développement durable

26 janvier 2016

---

## 3. Objectifs du projet

- Permettre le passage des trains à deux étages sur la ligne du Simplon
- Garantir la continuité du réseau routier en toute sécurité, au-dessus des voies ferrées
- Assurer le passage de la Monderèche qui alimente le canal du Bras-Noir et gérer la pente afin de permettre son écoulement, tout en rehaussant le pont
- Réaliser ces travaux en respectant les principes définis dans le plan directeur des circulations

## 4. Obligation d'intervention

Après le percement du nouveau tunnel de Gobet, le rehaussement du pont de Beaulieu est une étape supplémentaire logique et nécessaire pour permettre le passage des trains à 2 étages sur la ligne du Simplon. Par ailleurs, des travaux d'assainissement devront de toute façon être réalisés, indépendamment du rehaussement du pont. Le maintien de cet axe de circulation est indispensable au fonctionnement du réseau routier communal car il constitue un des rares points de passage routier entre le nord et le sud des voies ferrées qui ne présente pas de limitation, ni de tonnage, ni de dimension.

## 5 Procédures et Planning

La commission DD partage l'avis du CC sur La procédure d'approbation des plans par l'envoi du dossier à l'OFT (office fédéral des transports) et la coordination avec le Canton. Cette procédure paraît justifiée aux yeux de la commission DD car une coordination des différents acteurs de ce projet est indispensable pour atteindre les objectifs fixés dans les délais prévus. La nouvelle passerelle pour les piétons prévue dans le projet du Complexe sud devra absolument être achevée avant la fermeture du pont de Beaulieu. Les nuisances engendrées par l'interruption du trafic ferroviaire et routier devront être limitées au maximum. La durée des travaux ne devrait pas excéder le délai prévu de 6 mois. Une communication adéquate et en temps opportun devra être délivrée à la population.

## 6 Conclusion

La commission développement durable partage les intentions exprimées par le Conseil communal dans son message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et d'adaptation de ses raccords routiers.

Pour la commission, le passage des trains à deux étages est absolument indispensable au développement touristique et économique du canton et de la ville de Sierre. Le rehaussement du pont de Beaulieu ne peut pas être qualifié d'anodin. Il s'agit d'un élément clé d'un grand projet appelé à transformer et à dynamiser notre ville. Le nouvel accès à la gare CFF par la nouvelle rampe permettra sans aucun doute de réduire la circulation sur l'avenue Général Guisan.

Selon l'avis de la commission DD, ce projet précis doit atteindre quatre objectifs principaux, à savoir:

- Permettre le passage des trains à deux étages sur la ligne du Simplon
- Garantir la continuité du réseau routier en toute sécurité, au-dessus des voies ferrées
- Assurer le passage de la Monderèche qui alimente le canal du Bras-Noir et gérer la pente afin de permettre son écoulement, tout en rehaussant le pont
- Réaliser ces travaux en respectant les principes définis dans le plan directeur des circulations

Ces objectifs sont en adéquation avec les éléments qui justifient l'obligation d'intervention, éléments mentionnés précédemment dans notre rapport. Ce projet a en outre le mérite de revoir l'aménagement de la rue du Quai et d'intégrer les travaux de liaison avec l'ensemble du réseau existant : le giratoire des Platanes, le chemin des Condémines et la passerelle piétonne du Complexe sud. Celle-ci devra être réalisée avant le début des travaux de rehaussement du pont de Beaulieu. L'interruption de la circulation sur le pont ne devra pas excéder les délais prévus, à savoir 6 mois. D'autre part, les ouvrages prévus sont en conformité avec les cahiers des charges des secteurs voisins. Ces modifications ne constituent pas d'entrave au développement des zones à densifier aux abords du pont. Le plan directeur des circulations, prévoyant l'accès à la gare CFF par une rampe routière est respecté et la maison Papon, témoin architectural de valeur, pourra être conservée.

## Rapport passage Beaulieu

Commission du développement durable

26 janvier 2016

---

Pour toutes ces raisons, les membres de la commission développement durable ont décidé :

- D'accepter l'entrée en matière sur ce projet
- D'accepter le crédit d'engagement de Fr.3'363'860.- pour la participation communale à la construction d'un nouveau passage supérieur à Beaulieu au-dessus des voies ferrées ainsi que pour l'aménagement ou la création des jonctions routières associées
- D'accepter le principe de conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 al.1 lettre c de la loi sur les communes (LCO) du 5.02.2004
- D'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art.17.al. 1 lettre e de la LCO
- Ces deux derniers points ont suscité des interrogations des membres de la commission. Pour la commission, l'acceptation de ces points ne consiste nullement à un blanc-seing en faveur du CC. Nous souhaitons que ce projet soit mené avec toute la rigueur financière requise.

Le président

Robert Métrailler

Le rapporteur



Robert Métrailler

